Nations Unies  $E_{\text{CN.3/2014/6}}$ 



## Conseil économique et social

Distr. générale 24 décembre 2013 Français

Original: anglais

Commission de statistique Quarante-cinquième session 4-7 mars 2014 Point 3 e) de l'ordre du jour provisoire\* Questions soumises à la Commission pour examen et décision : comptabilité environnementale et économique

### Rapport du Comité d'experts des Nations Unies sur la comptabilité économique environnementale

#### Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2013/235 du Conseil économique et social, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport du Comité d'experts des Nations Unies sur la comptabilité économique environnementale. Le rapport décrit les avancées enregistrées par le Comité, en particulier dans la mise en œuvre du Système de comptabilité environnementale et économique (SCEE). Il présente les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Schéma directeur du Système, les efforts en cours visant à le promouvoir dans les instances internationales et la marche à suivre pour faire progresser le programme de recherche du Schéma directeur. Le rapport présente également les travaux menés en vue de mettre à l'essai et de faire progresser le programme de recherche de la comptabilité expérimentale des écosystèmes du SCEE. Les questions soumises à la Commission pour examen figurent au paragraphe 51 du rapport.

<sup>\*</sup> E/CN.3/2014/1.







## Rapport du Comité d'experts des Nations Unies sur la comptabilité économique environnementale

#### I. Introduction

- 1. Par sa décision 44/104 (voir E/2013/24, chap. I.C), la Commission de statistique :
- a) A exprimé ses remerciements au Comité d'experts sur la comptabilité économique et environnementale pour avoir exécuté un programme de travail ambitieux conformément au cadre de gestion de projet convenu;
- b) A adopté la stratégie de mise en œuvre du Cadre central (Schéma directeur) du Système de comptabilité environnementale et économique (SCEE), laquelle préconise une approche souple et modulaire, et a engagé le Comité d'experts à s'accorder sur un programme de travail à moyen terme en vue de cette mise en œuvre afin, notamment, d'aller de l'avant en ce qui concerne les questions relatives au programme de recherche du Cadre et l'élaboration d'un ensemble de statistiques et de comptes environnementaux et économiques, l'objet étant d'étoffer les dispositifs de coordination des activités des organismes internationaux et régionaux compétents en vue de la bonne exécution du programme, et à s'employer à trouver des fonds pour les activités d'appui;
- c) A prié le Comité d'experts de mettre au point des outils de diagnostic et d'élaborer des directives en matière de compilation ainsi que des supports de formation afin de favoriser la mise en œuvre du Cadre et d'étayer la production des statistiques requises, en collaboration avec les organismes internationaux et régionaux compétents;
- d) A souligné qu'il était urgent de publier le texte du Cadre central et de le traduire dans les langues officielles de l'Organisation;
- e) A accueilli avec satisfaction la comptabilité expérimentale des écosystèmes, laquelle est une première étape d'importance dans la constitution d'un cadre statistique aux fins de la comptabilité des écosystèmes, et en a préconisé l'application par les organismes internationaux et régionaux ainsi que par les autorités nationales désirant se lancer dans cette nouvelle branche de la statistique;
- f) A constaté qu'il existait une demande stratégique concernant l'établissement d'une comptabilité des écosystèmes et a prié le Comité d'experts de définir des priorités et d'établir un programme de travail à moyen terme y relatif prévoyant des produits et un calendrier d'exécution ainsi qu'un dispositif permettant de traiter des enjeux correspondants, compte tenu du caractère multidisciplinaire de la question;
- g) A accueilli avec satisfaction les extensions et applications du Système, lesquelles illustrent de manière utile les applications possibles du Cadre, et a donné son assentiment à leur mise au point définitive;
- h) A pris acte de ce que le Système offrait un cadre d'indicateurs utiles pour éclairer divers principes généraux, parmi lesquels l'économie et la croissance vertes ou encore le développement durable, ainsi que diverses initiatives internationales prises à l'issue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable,

telles que la définition des objectifs de développement durable et le programme de développement pour l'après-2015;

- i) A noté que, s'il est important d'exploiter des indicateurs de la durabilité dans le cadre de la comptabilité nationale, des statistiques de l'environnement et de la comptabilité économique et environnementale, il est nécessaire de les compléter par des indicateurs concernant le marché du travail, lesquels sont actuellement insuffisants dans nombre de pays en développement;
- j) S'est félicitée des progrès obtenus dans les travaux relatifs au soussystème concernant l'énergie (SCEE-Énergie) et, prenant acte de leur état d'avancement ainsi que de la demande stratégique, a donné son accord à la proposition visant à prendre en considération les apports de divers organismes, tels que le Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale, le Groupe d'Oslo sur les statistiques de l'énergie et EUROSTAT, et à la mise au point définitive de ce sous-système, que le Bureau de la Commission adoptera au cours de l'intersession;
- k) A pris note avec satisfaction de l'état d'avancement des travaux relatifs au sous-système concernant les ressources en eau.
- 2. Le présent rapport est structuré comme exposé ci-après. La section II résume le cadre d'orientation et la demande concernant le SCEE. La section III présente l'état d'avancement de la mise en œuvre du Schéma directeur, notamment les résultats de la conférence internationale sur la mise en œuvre du Système à l'échelle mondiale et des séminaires régionaux tenus en 2013. La section IV présente une proposition visant à faire progresser le programme de recherche du Schéma directeur. La section V fait le point sur les avancées en matière d'essais et de recherches concernant la comptabilité expérimentale des écosystèmes du SCEE. La section VI expose l'état d'avancement de la publication et de la traduction du SCEE de 2012. La section VIII fait le point sur la mise en œuvre des sous-systèmes du SCEE. La section VIII porte sur les questions de gouvernance du Comité d'experts sur la comptabilité économique environnementale. Enfin, la section IX expose les questions soumises à la Commission pour examen. Les activités menées par les divers groupes de travail dans le cadre du mandat du Comité sont résumées dans un document de base.

## II. Le Système de comptabilité environnementale et économique et la demande stratégique d'un cadre statistique intégré

- 3. Par sa décision 44/104 (voir par. 1 h) ci-dessus), la Commission de statistique a pris acte de ce que le SCEE offrait un cadre d'indicateurs utiles pour éclairer divers principes généraux, parmi lesquels l'économie et la croissance vertes ou encore le développement durable, ainsi que diverses initiatives internationales prises à l'issue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, telles que la définition des objectifs de développement durable et le programme de développement pour l'après-2015.
- 4. Dans « L'avenir que nous voulons » (voir résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe, par. 40 et 101), un appel en faveur de l'adoption d'approches globales et intégrées du développement durable a été lancé et la nécessité d'une planification et d'une prise de décisions plus cohérentes et intégrées aux niveaux

13-63152 3/17

national, infranational et local a été soulignée. Cet appel a été réaffirmé dans le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015 et dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Une vie de dignité pour tous » (A/68/202).

- 5. Dans ce contexte, le SCEE offre, de concert avec le Système de comptabilité nationale, un important cadre pour le suivi et l'établissement de rapports concernant le programme de développement pour l'après-2015, d'autant qu'il porte sur les données économiques, environnementales et, dans une certaine mesure, sociales. L'efficacité et l'utilité du SCEE pour le suivi du développement durable ont été reconnues à maintes occasions. Le Groupe de personnalités de haut niveau a demandé que les gouvernements adoptent le Système afin que les indicateurs obtenus puissent être utilisés pour surveiller les stratégies de développement et les résultats nationaux d'une manière universellement cohérente. Il a réclamé une révolution en matière de données pour le développement durable, avec une nouvelle initiative internationale pour améliorer la qualité des statistiques et des informations mises à la disposition des citoyens.
- Par ailleurs, le SCEE a été reconnu comme le principal cadre statistique pour la comptabilisation du capital naturel dans diverses initiatives internationales et régionales, notamment les suivantes : le Partenariat pour le calcul des richesses et l'évaluation des services écosystémiques conduit par la Banque mondiale (voir www.wavespartnership.org), l'initiative d'évaluation de la comptabilité du capital naturel dans une économie verte lancée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)<sup>1</sup>, l'Initiative du vivre mieux<sup>2</sup> et la stratégie de croissance verte<sup>3</sup> de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le programme sur l'économie verte du PNUE<sup>4</sup>, l'initiative de la Commission européenne intitulée « Le PIB et au-delà »5, l'objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité au titre de la Convention sur la diversité biologique<sup>6</sup> et l'initiative du PNUE sur l'économie des écosystèmes et de la biodiversité<sup>7</sup>. Le Système ayant été reconnu dans ces initiatives mondiales et régionales, la mise en œuvre du Cadre du SCEE s'est intensifiée, de concert avec celle du Système de comptabilité nationale, au niveau national, constituant ainsi le fondement d'une grande partie des indicateurs destinés à surveiller les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés et contribuant à la prise des décisions au niveau national.
- 7. Le débat actuel sur l'élaboration d'objectifs de développement durable dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015 offre une importante occasion de placer le SCEE et le Système de comptabilité nationale au cœur du dispositif de suivi des objectifs de développement durable et d'en assurer la mise en œuvre systématique dans les systèmes statistiques nationaux. La Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat a participé à plusieurs manifestations régionales et mondiales organisées en

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir http://ese-valuation.org/index.php/ese-unit/44-vantage-conference/82-vantage-conference.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> OCDE, Comment va la vie? 2013: mesurer le bien-être (Paris, 2013), chap. 6.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> OCDE, Placer la croissance verte au cœur du développement (Paris, 2011), chap. 5.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Voir PNUE, Vers une économie verte : pour un développement durable et une éradication de la pauvreté (Nairobi, 2011).

<sup>5</sup> Voir document de travail de la Commission européenne « Progress on "GDP and beyond" actions » (2013).

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Voir www.cbd.int/nbsap/training/quick-guides.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> www.teebweb.org/media/2013/10/TEEB\_GuidanceManual\_2013\_1.0.pdf.

collaboration avec des partenaires mondiaux et régionaux du Comité d'experts en vue de promouvoir le Système de comptabilité nationale et le SCEE comme d'importants cadres d'appui au programme de développement pour l'après-2015.

# III. Mise en œuvre du Schéma directeur et production des statistiques requises

#### Stratégie de mise en œuvre du Schéma directeur et statistiques requises

- 8. Par sa décision 44/104 (voir par. 1 b) ci-dessus), la Commission de statistique a adopté la stratégie de mise en œuvre du Schéma directeur du SCEE, élaborée à la demande de la Commission à sa quarante-troisième session. Les objectifs de la stratégie sont : a) d'aider les pays à adopter le Schéma directeur du SCEE comme cadre de comptabilisation économique et environnementale; et b) de constituer progressivement les capacités techniques permettant de faire rapport sur un minimum de comptes économiques et environnementaux avec le niveau de couverture, de précision et de qualité requis. L'un des éléments clefs de la stratégie est de permettre une approche souple et modulaire, compte tenu des différences entre pays quant aux questions d'orientation auxquelles ils sont confrontés et à leurs niveaux de développement statistique.
- 9. La stratégie prévoit quatre phases pour la mise en œuvre. La première phase consiste à mettre en place un mécanisme institutionnel au niveau national pour guider la mise en œuvre du SCEE, notamment en y associant toutes les parties prenantes et en fixant les priorités. La deuxième phase consiste à réaliser une évaluation générale des cadres d'orientation et des sources de données de base, et notamment à déterminer les producteurs et utilisateurs de données concernés, la fréquence de la compilation des données, les méthodes de collecte de données, etc. La troisième phase consiste à définir les priorités et à entamer la compilation des comptes à titre d'essai. La quatrième phase consiste à approfondir l'évaluation de la qualité des données et des lacunes statistiques et à élaborer ensuite un plan stratégique pour la mise en œuvre du SCEE, y compris un plan pour améliorer la production des données.
- 10. Les principaux éléments de la stratégie de mise en œuvre du Schéma directeur du SCEE sont les suivants : a) une approche stratégique permettant de définir clairement les liens avec les stratégies nationales de développement, les stratégies nationales de développement durable et les stratégies sectorielles (eau, énergie, etc.); b) des liens étroits avec les exigences de politique générale; c) une démarche allant de la base au sommet, les pays ayant la maîtrise de la stratégie et de la mise en œuvre du SCEE et des statistiques requises; d) une approche sous-régionale, caractérisée par une coordination étroite entre les pays aux niveaux sous-régional et régional et des liens étroits avec la mise en œuvre au niveau mondial; et e) la désignation au sein des sous-régions de pays chefs de file appelés à promouvoir la mise en œuvre et à partager l'expérience acquise avec les autres pays de la région.
- 11. Par ailleurs, la stratégie de mise en œuvre du SCEE et de production des statistiques requises est étroitement liée à la stratégie de mise en œuvre du Système de comptabilité nationale et de production des statistiques requises. Les deux programmes accordent une place de choix au renforcement et à l'établissement des statistiques requises et à leur intégration dans la comptabilité grâce au développement des systèmes et opérations statistiques en vue de la mise en place

13-63152 5/17

d'un programme intégré de statistiques économiques au niveau national, qui permette de produire des données à faible coût et de façon durable; au renforcement des mécanismes institutionnels en les dotant de mandats appropriés et en leur allouant des ressources suffisantes; et à l'établissement d'un lien étroit entre les statistiques et leur utilisation à des fins stratégiques et analytiques. La production des données nécessaires à la compilation aux fins du SCEE fait partie de ce dispositif. À titre d'exemple, l'adoption d'un registre des entreprises unique et l'utilisation de données administratives et d'études unifiées sont des éléments communs aux programmes de statistiques économiques et aux programmes de statistiques de l'environnement.

#### Conférence internationale

- 12. La mise en œuvre du Système de comptabilité environnementale et économique et la production des statistiques requises ont été lancées à l'occasion d'une conférence internationale intitulée « Mise en œuvre du SCEE au plan mondial » tenue à New York du 17 au 19 juin 2013 et organisée conjointement par la Division de statistique, le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, l'Agence européenne pour l'environnement, EUROSTAT, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds monétaire international, l'OCDE, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le PNUE et la Banque mondiale, sous les auspices du Comité d'experts sur la comptabilité économique environnementale. Elle a permis aux représentants d'organisations nationales, internationales et non gouvernementales et aux experts d'établissements scientifiques et universitaires de se retrouver pour examiner le programme de mise en œuvre du Schéma directeur du SCEE ainsi que le programme d'essai et de recherche relatif à la comptabilité expérimentale des écosystèmes du SCEE. Les participants ont adopté un ensemble de recommandations visant à faire progresser la mise en œuvre du Schéma directeur et la mise à l'essai de la comptabilité expérimentale des écosystèmes.
- 13. Les recommandations relatives à la mise en œuvre du SCEE au plan mondial sont réparties en trois grandes catégories : a) la planification stratégique, un outil essentiel pour orienter la conception des programmes nationaux de statistique, accroître l'appui politique et financier aux investissements en faveur des statistiques et faire en sorte que les pays soient en mesure de produire les données nécessaires au suivi de leurs programmes de développement durable, notamment de mesurer la progression vers la réalisation des objectifs de développement durable; b) la coordination, le suivi et la communication de l'information, y compris l'établissement de partenariats aux plans national, régional et mondial pour faire progresser la mise en œuvre du SCEE et la production des statistiques requises et la mise en place d'un dispositif de communication de l'information; et c) le renforcement des capacités statistiques nationales, les institutions internationales fournissant un appui technique aux pays tout en veillant à ce que ceux-ci conservent la maîtrise et la direction du processus de mise en œuvre. Les recommandations formulées lors de la conférence sont réunies dans un document de base.
- 14. Les participants à la conférence ont réaffirmé qu'il convenait d'intégrer sans attendre le Schéma directeur du SCEE aux systèmes statistiques nationaux, quel que soit le niveau de développement statistique. Il a été préconisé que les pays élaborent des feuilles de route pour la mise en œuvre du Schéma directeur aux plans régional, sous-régional et national en adoptant une approche souple et modulaire prévoyant des résultats concrets à court terme (au plus tard 2015) et une approche accélérée à

moyen terme (au plus tard 2020) et à long terme (au plus tard 2030). Cette stratégie devrait prendre en compte les priorités des pays et leur niveau de développement statistique.

- 15. Les participants ont estimé qu'il fallait élaborer des projets de tableaux de base communs (relatifs, par exemple, à l'eau, aux forêts, à l'énergie, et à l'occupation ou à l'utilisation des sols) destinés à aider les pays à mettre le Schéma directeur en œuvre et à déterminer un ensemble minimum de statistiques requises pour alimenter les tableaux à court terme. Il a été suggéré de mettre progressivement ces tableaux en conformité avec les exigences en matière de communication de l'information d'autres organisations pour les intégrer dans les tableaux nationaux, y compris avec les nouvelles exigences en matière de communication de l'information du programme de développement pour l'après-2015.
- 16. Les participants à la conférence ont souligné que les organisations internationales et régionales devraient intensifier leurs efforts en faveur de la mise en œuvre du Schéma directeur du SCEE, qui est nouveau. Il a été préconisé de renforcer la coordination et la coopération entre les institutions internationales associées à la mise en œuvre du Schéma directeur aux plans régional et national et, à cette fin, de créer un partenariat pour la mise en œuvre et l'intégration du Schéma, pour lequel les rôles et responsabilités de chaque partenaire devront être clairement définis.
- 17. Au niveau national, il a été jugé essentiel de créer un mécanisme national de coordination pour lequel les rôles et responsabilités des différentes institutions seront clairement définis et de désigner un ou plusieurs organismes chefs de file chargés de promouvoir et de coordonner la mise en œuvre du SCEE en même temps que le Système de comptabilité nationale.
- 18. La Commission de statistique ayant désigné le Comité d'experts pour être l'organe directeur de la mise en œuvre du Schéma directeur du SCEE, son secrétariat doit être doté des ressources suffisantes pour assurer la coordination au plan mondial. À cet effet, le bureau du Comité d'experts devrait prendre les mesures qui s'imposent pour organiser une collecte de fonds répondant à une stratégie de financement convenue et visant à recueillir les ressources nécessaires.
- 19. Conscients que la maîtrise de la mise en œuvre du Schéma directeur du SCEE par les pays, y compris l'élaboration de dispositions juridiques et l'affectation de ressources suffisantes, est essentielle, les participants à la conférence ont recommandé que la démonstration de l'utilisation des statistiques environnementales et économiques intégrées à des fins stratégiques et analytiques intervienne le plus tôt possible dans le processus de mise en œuvre, tout comme d'autres aspects du renforcement des capacités institutionnelles et statistiques.

## Activités visant à faire progresser la mise en œuvre du Schéma directeur et la production des statistiques requises

20. À la suite des recommandations formulées lors de la conférence internationale et conformément à la stratégie convenue, des séminaires sous-régionaux consacrés à la mise en œuvre du Schéma directeur et à la production des statistiques requises ont été organisés à l'intention de participants provenant de bureaux nationaux de statistique, de ministères de l'environnement et des finances et d'autres services publics. Des pays chefs de file ont été désignés pour accueillir les séminaires sous-régionaux, qui font suite à un séminaire national réunissant les différents acteurs

13-63152 7/17

nationaux, dans le but de commencer à sensibiliser les utilisateurs et les producteurs de données du Schéma directeur et à encourager la coopération entre les différents acteurs. Organisés en collaboration avec des institutions sous-régionales, les commissions régionales des Nations Unies, le PNUD, le PNUE et la Banque mondiale de manière à assurer des liens étroits avec les cadres stratégiques, les séminaires régionaux se tiennent directement à la suite des ateliers régionaux sur le Système de comptabilité nationale afin de garantir une approche commune et tirer parti des synergies entre la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale et celle du Schéma directeur du SCEE et la production des statistiques requises.

- 21. Le premier séminaire, destiné aux pays de la région du Pacifique, s'est tenu les 20 et 21 août à Apia et a été organisé en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), le Bureau de statistique des Samoa, le Bureau de statistique d'Australie, le secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement et le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique<sup>8</sup>. Le deuxième séminaire, destiné aux pays d'Amérique latine et des Caraïbes, s'est tenu du 18 au 20 septembre à Rio de Janeiro (Brésil), et a été organisé en collaboration avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Institut de géographie et de statistique du Brésil, le PNUD, le PNUE et la Banque mondiale9. Le troisième séminaire, destiné aux pays d'Asie, s'est tenu du 8 au 10 octobre à Bangkok et a été organisé en collaboration avec la CESAP, le PNUE et le South Asian Network for Development and Environmental Economics 10. Un quatrième séminaire, destiné aux pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, s'est tenu du 18 au 20 décembre à Kampala et a été organisé en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA), le Bureau de statistique d'Ouganda, la Banque africaine de développement, le PNUD, le PNUE et la Banque mondiale<sup>11</sup>. Par ailleurs, des missions d'évaluation ont été effectuées aux Samoa par la CESAP et le Bureau de statistique d'Australie et en Malaisie par l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique de la Division de statistique et la CESAP, avec l'aide de la Division de statistique.
- 22. Après la tenue des séminaires consacrés à la mise en œuvre du SCEE et à la production des statistiques requises, les pays mettent maintenant en place des mécanismes de coordination interinstitutions et élaborent un premier énoncé de stratégie fondé sur une évaluation d'ensemble des priorités stratégiques et des données disponibles. L'énoncé de stratégie devrait : a) donner un aperçu des programmes nationaux de développement et de développement durable, des plans d'action nationaux de protection de la diversité biologique, des programmes sectoriels (eau, énergie, etc.) et des liens avec le programme international; b) désigner les différents acteurs de la mise en œuvre du SCEE et définir leurs rôles; c) déterminer les initiatives et programmes internationaux existant au plan national

8 Les pays suivants ont participé au séminaire : Fidji, Îles Cook, Îles Salomon, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga et Vanuatu.

<sup>9</sup> Les pays suivants ont participé au séminaire : Brésil, Colombie, Costa Rica, Équateur, Guatemala, Jamaïque, Mexique, Pérou, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du).

Les pays suivants ont participé au séminaire : Bangladesh, Bhoutan, Chine, Inde, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Pakistan, Philippines, République démocratique populaire lao, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam.

<sup>11</sup> Les pays suivants ont participé au séminaire : Afrique du Sud, Gambie, Ghana, Kenya, Liberia, Nigeria, Rwanda et Sierra Leone.

(par exemple, mise en œuvre du Système de comptabilité nationale, programme mondial de statistiques agricoles, initiatives relatives à l'élaboration d'indicateurs d'économie verte, etc.) auxquels la mise en œuvre du SCEE pourrait être associée ou quelles initiatives en matière de politique elle pourrait compléter (par exemple les stratégies d'économie verte ou de croissance verte, le Partenariat pour le calcul des richesses et l'évaluation des services écosystémiques, l'initiative sur l'économie des écosystèmes et de la diversité biologique, etc.); d) procéder à une évaluation étendue de la disponibilité des données, à un recensement des données recueillies par les différentes parties prenantes et de leurs différentes sources, et notamment déterminer le type de données recueillies par chaque organisme et la fréquence de collecte; e) déterminer les difficultés rencontrées (données manquantes, capacités insuffisantes pour calculer les comptes et les utiliser dans l'élaboration des politiques et la prise des décisions) et les possibilités offertes (processus de production de données plus efficace, décisions prises sur la base de faits concrets, meilleure coordination); et f) proposer des mesures pour faire progresser la mise en œuvre du SCEE, comme la conception d'un mécanisme institutionnel, d'un programme de travail prévoyant un calendrier et des résultats concrets et définissant clairement les rôles et responsabilités des différents acteurs, et l'élaboration d'une stratégie de communication pour faire connaître les résultats obtenus.

#### Outils d'aide à la mise en œuvre du Schéma directeur

23. Pour satisfaire à la demande exprimée par la Commission de statistique à sa quarante-quatrième session relative à la mise au point des outils de diagnostic et à l'élaboration de directives en matière de calcul ainsi que de supports de formation afin de favoriser la mise en œuvre du Cadre et d'étayer la production des statistiques requises (voir par. 1 c) ci-dessus), la Division de statistique, en collaboration avec diverses institutions internationales et régionales, le Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale et certains pays, procède à l'élaboration de plusieurs produits décrits ci-après.

#### Guide de mise en œuvre

24. Le guide de mise en œuvre du SCEE est destiné à fournir des conseils aux pays qui souhaitent lancer la mise en œuvre du Système et la production des statistiques requises grâce à une méthode pas à pas débouchant sur l'élaboration d'un programme de travail comprenant un calendrier, des résultats concrets et des mécanismes de coordination adaptés. Le guide comprend également un outil de diagnostic rapide qui a été utilisé au cours des séminaires régionaux pour aider les pays à engager les discussions avec les différents acteurs, à déterminer les priorités stratégiques et la disponibilité des données et à élaborer un programme de travail. Un projet de guide a été présenté à la dix-neuvième réunion du Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale, tenue à Londres du 12 au 14 novembre 2013<sup>12</sup>.

#### Tableaux et comptes de base

25. Les tableaux et comptes de base et les notes techniques correspondantes pour les ressources ou les types de comptes choisis sont élaborés en étroite coordination avec des institutions internationales et en coopération avec le Groupe de Londres sur

13-63152 **9/17** 

<sup>12</sup> Voir http://unstats.un.org/unsd/envaccounting/londongroup/meeting19.asp (uniquement en anglais).

la comptabilité environnementale. Ils représentent un minimum que les pays doivent chercher à établir, en fonction de leurs priorités stratégiques et de la disponibilité des données. La liste des données et les définitions correspondantes, la liste d'indicateurs ainsi que les éventuelles sources de données correspondant aux tableaux sont présentées dans les notes techniques. Les pays sont invités à utiliser les tableaux et comptes de base dans le cadre de leurs évaluations de données et, selon qu'il conviendra, à procéder à une ventilation encore plus précise des secteurs et des produits considérés dans les comptes. Les tableaux et comptes de base constituent la première étape vers la mise en place d'un mécanisme mondial de communication de l'information. La cohérence avec le mécanisme de communication de l'information à EUROSTAT et les tableaux en cours d'élaboration par l'OCDE sera assurée en vue d'appuyer le calcul des indicateurs de croissance verte et des indicateurs environnementaux avec, dans un premier temps, une attention particulière accordée aux émissions atmosphériques et aux ressources naturelles. Des projets de tableaux relatifs à l'eau, à l'énergie et aux sols ont été présentés à la dix-neuvième réunion du Groupe de Londres et aux séminaires sousrégionaux. Le Groupe de Londres procède actuellement à l'élaboration de projets de tableaux et comptes de base relatifs à d'autres ressources et modules du Schéma directeur du SCEE.

#### Stratégie de formation

26. La nécessité de concevoir une stratégie de formation sur la mise en œuvre du SCEE pour répondre à la demande croissante en la matière a été soulevée à la huitième réunion du Comité d'experts 13 et à la conférence internationale sur la mise en œuvre du SCEE au plan mondial (voir par. 2 à 20 ci-dessus). Les ateliers régionaux et sous-régionaux ainsi que les formations internes destinés à accroître les compétences des acteurs nationaux doivent être animés par des formateurs. Dans le cadre de la stratégie de formation, il est prévu d'organiser un programme de formation de formateurs de sorte que le même message soit délivré au cours des ateliers et que les formations soient dispensées comme il convient. Ainsi, la Division de statistique a engagé une collaboration avec l'Agence allemande pour la coopération internationale, quelques pays et des institutions internationales en vue d'élaborer un programme de formation de formateurs mixte, associant apprentissage en ligne et ateliers en personne. Il est prévu d'élaborer un ensemble standard d'exposés utilisable par tous.

#### Directives de calcul

27. Des directives pour le calcul des comptes choisis sont en cours d'élaboration par la Division de statistique, avec l'aide d'un groupe d'experts. Ces directives concernent les comptes et statistiques relatifs à l'eau et sont destinés à appuyer la mise en œuvre du SCEE, du Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau, ainsi que des recommandations internationales concernant les statistiques de l'eau (voir par. 40 à 43 ci-après). Le Groupe d'Oslo sur les statistiques de l'énergie établit un manuel de statistiques de l'énergie à l'usage des statisticiens en vue de la mise en œuvre des recommandations internationales sur les statistiques énergétiques et du Système de comptabilité économique et environnementale en matière d'énergie. Les manuels

<sup>13</sup> Voir http://unstats.un.org/unsd/envaccounting/ceea/meetings/UNCEEA-8-7f.pdf (uniquement en anglais).

relatifs aux comptes relevant des réglementations européennes sont en cours d'élaboration par EUROSTAT.

#### Stratégie de communication

28. La nécessité de concevoir une stratégie de communication nationale et internationale relative à la mise en œuvre du SCEE a été relevée à plusieurs reprises. Il a également été souligné qu'il fallait faire appel à des professionnels pour s'assurer que le message soit clair et efficace et qu'il convainque les acteurs. Des mesures ont été prises pour que des professionnels de la communication participent à l'élaboration de ladite stratégie.

### IV. Faire progresser le programme de recherche du Schéma directeur

- 29. Le Schéma directeur du SCEE constitue une avancée considérable dans la conception de normes et de méthodes relatives à la comptabilité environnementale et économique. Toutefois, certaines difficultés demeurent en matière de mesures et elles figurent dans le programme de recherche présenté à l'annexe 2 du Schéma directeur. La Commission de statistique a demandé au Comité d'experts d'élaborer un programme de travail pour la mise en œuvre du Schéma directeur, visant notamment à faire progresser le programme de recherche du Schéma directeur (voir par. 1 b) ci-dessus).
- 30. La priorité accordée au programme de recherche et le processus pour le faire avancer ont été examinés à la huitième réunion du Comité d'experts, tenue en juin 2013. L'élaboration des classifications, en particulier celles qui concernent l'utilisation et la couverture des sols et les activités environnementales, ainsi que les travaux relatifs aux biens et services environnementaux, ont été désignés comme hautement prioritaires. Les autres domaines choisis pour figurer au programme de recherche, à savoir la quantification des ressources en eau et la comptabilité des ressources pédologiques et de la raréfaction des ressources biologiques naturelles, dépendent en grande partie de la connaissance de la fonction et de la valorisation des écosystèmes. Ainsi, ces questions devront être étudiées en même temps que le programme de recherche de la comptabilité expérimentale des écosystèmes du SCEE.
- 31. Un comité directeur sera mis en place pour faire avancer le programme de recherche et examiner la qualité et la validité des méthodes préconisées dans les directives et outils techniques élaborés en vue de la mise en œuvre du Schéma directeur du SCEE. Les directives et outils techniques comprendront notamment les tableaux et comptes de base et les notes techniques correspondantes, le guide de mise en œuvre, les stages de formation de formateurs et la stratégie de communication. Le comité directeur travaillera conformément à un programme convenu et en étroite collaboration avec le Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale et fera rapport au Comité d'experts et à son bureau.

13-63152 **11/17** 

## V. Activités d'essais et de recherche relatives à la comptabilité expérimentale des écosystèmes du Système de comptabilité environnementale et économique

- 32. À sa quarante-quatrième session, la Commission de statistique s'est déclarée favorable à la comptabilité expérimentale des écosystèmes du SCEE et en a préconisé l'application par les organismes internationaux et régionaux ainsi que par les autorités nationales désirant se lancer dans cette nouvelle branche de la statistique. Elle a prié le Comité d'experts de définir des priorités et d'établir un programme de travail à moyen terme y relatif prévoyant des produits et un calendrier d'exécution ainsi qu'un dispositif permettant de traiter des enjeux correspondants, compte tenu du caractère multidisciplinaire de la question (voir par. 1 e) et f) ci-dessus).
- 33. À cette fin, le Comité d'experts a adopté, à sa huitième réunion, une liste de priorités pour le programme de recherche, qui dans un premier temps devra porter sur : a) la définition des unités spatiales et des classifications associées, notamment leur rapport avec les unités économiques; b) les méthodes d'évaluation des services et biens écosystémiques; c) la présentation des structures qui peuvent êtres tirées de la comptabilité, notamment pour les tableaux et indicateurs concernés; d) le rapprochement avec les données socioéconomiques; e) la détermination de la valeur des services écosystémiques.
- 34. En ce qui concerne le mécanisme visant à développer le programme de recherche, le Comité d'experts a décidé de créer un comité directeur sur la comptabilité expérimentale des écosystèmes du SCEE, composé d'un petit nombre de représentants de différentes disciplines, notamment des scientifiques, des économistes et des spécialistes venus des bureaux nationaux de statistique. Il sera chargé de coordonner les essais de la comptabilité expérimentale dans les pays; d'établir une collaboration avec les groupes, réseaux et partenariats œuvrant dans des domaines relatifs à la comptabilité des écosystèmes; de faire des recommandations sur les pratiques à adopter dans le cadre de la comptabilité expérimentale, et de donner des directives pour son application; et de faciliter le partage des conclusions de la recherche et des pratiques grâce à des forums, réunions et conférences, afin de développer le programme de recherche. La première tâche du comité directeur consisterait notamment à faire le point sur les initiatives en cours et sur les groupes œuvrant dans des domaines ayant trait à la comptabilité expérimentale des écosystèmes et d'élaborer un programme de travail sous l'impulsion du Comité d'experts.
- 35. Afin de mieux comprendre les pratiques en vigueur lors des essais de la comptabilité expérimentale des écosystèmes du SCEE, la Division de statistique a organisé, en étroite collaboration avec le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, le PNUE, l'Australie et la Norvège, une réunion du groupe d'experts à New York du 18 au 20 novembre 2013, au cours de laquelle des spécialistes de la modélisation de méthodes et d'outils visant à déterminer la valeur des écosystèmes et des représentants des bureaux nationaux de statistique ont examiné les forces et les faiblesses des différents modèles qui pouvaient être utilisés pour les essais de la comptabilité expérimentale. Cette réunion a constitué une première étape vers le recensement des différentes initiatives et la création d'une communauté de professionnels dans le domaine de la comptabilité expérimentale des écosystèmes.

Les participants ont convenu qu'il fallait créer dans les meilleurs délais un mécanisme de coordination des activités liées à la comptabilité des écosystèmes, et ont salué le rôle d'avant-garde joué par les statisticiens dans ce nouveau domaine.

### VI. Le point sur la publication et la traduction des ouvrages relatifs au Système de comptabilité environnementale et économique en 2012

- 36. Le document intitulé System of Environmental-Economic Accounting 2012: Central Framework a été corrigé et sera publié en anglais début 2014. Sa traduction dans les cinq autres langues officielles de l'ONU est en cours, et son glossaire a déjà été traduit en chinois, en français et en espagnol. Des traductions préliminaires complètes devraient être publiées sur le site Web du projet (http://unstats.un.org/unsd/envaccounting) au cours du premier semestre de 2014. La Division de statistique collaborera étroitement avec les commissions régionales et autres organismes concernés afin que les traductions du Schéma directeur soient terminées en temps voulu.
- 37. Le document intitulé System of Environmental-Economic Accounting 2012: Experimental Ecosystem Accounting (Système de comptabilité environnementale et économique en 2012 : la comptabilité expérimentale des écosystèmes) a été publié en tant qu'avant-projet (avec mise en forme préliminaire). Il a été corrigé par la Section du contrôle de la rédaction du Secrétariat en octobre 2013 et sera examiné par le Groupe de la préparation de copie et de la correction d'épreuves. Sa publication est prévue pour le deuxième semestre de 2014.
- 38. La version corrigée du document portant sur les extensions et applications du SCEE devrait être publiée sur le site Web du projet en tant qu'avant-projet (avec mise en forme préliminaire) au début de 2014, et sa version définitive au début de 2015.

## VII. Avancées réalisées dans l'élaboration et la mise en œuvre des sous-systèmes du Système de comptabilité environnementale et économique

## Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau

39. Dans le cadre de la stratégie de mise en œuvre du SCEE et du SCEE en matière de ressources en eau, la Division de statistique, appuyée par un conseil de rédaction composé de spécialistes des ressources en eau et de statisticiens, a continué d'œuvrer à l'élaboration de directives pour la comptabilité et les statistiques de l'eau. Ces directives aident les experts issus des bureaux de statistique nationaux et des ministères ou institutions chargés des ressources en eau, ainsi que d'autres parties prenantes dans les pays à collecter et à compiler des statistiques sur l'eau, à les intégrer dans le référentiel comptable et à établir des indicateurs dans le cadre de la mise au point d'un système de contrôle des politiques de l'eau. L'établissement des indicateurs s'effectue en étroite collaboration avec l'équipe spéciale d'ONU-Eau chargée de l'évaluation des ressources.

13-63152

- 40. En novembre 2013, le projet de directives a été examiné lors de la réunion du groupe d'experts sur la comptabilité et les statistiques de l'eau, qui a salué l'utilité de ce document pour aider les pays à mettre en œuvre la comptabilité de l'eau et à renforcer les programmes nationaux sur les statistiques de l'eau. Il a recommandé que les directives portent également sur l'exploitation d'autres sources pour la compilation des données comptables et statistiques sur l'eau, telles que la téléobservation et la modélisation. Les directives seront publiées dans un document évolutif qui sera mis à jour compte tenu de l'expérience des pays. La publication des directives sur le Web permettra également d'intégrer des liens vers des documents pertinents et vers des données d'expérience des pays.
- 41. Dans le cadre de l'élaboration des directives, des consultations sont organisées avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) en vue d'harmoniser les concepts et méthodes utilisées dans le projet de suivi des flux financiers destinés à l'eau et à l'assainissement qu'elle mène aux fins de l'évaluation annuelle de l'état de l'assainissement et de l'eau potable dans le monde. Des réunions seront également organisées avec l'OCDE et EUROSTAT pour l'harmonisation de leurs questionnaires sur l'eau, dans le cadre de l'élaboration de tableaux et de comptes pour la mise en œuvre du SCEE et pour les publications de données à venir.
- 42. Les activités d'appui se sont poursuivies, notamment l'aide apportée aux pays pour l'application du SCEE en matière de ressources en eau et les recommandations internationales sur les statistiques de l'eau. Des ateliers ont été organisés à Maurice pour six pays 14 de la région, en partenariat avec la Communauté de développement de l'Afrique australe et l'Institut mauricien de statistique, et en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique et la Banque mondiale, ainsi qu'au Brésil, en partenariat avec l'institut brésilien de géographie et de statistique, l'Agence brésilienne de l'eau et le Ministère brésilien de l'environnement. Des conseils techniques ont continué d'être dispensés à plusieurs pays dont le Brésil, la Colombie, le Costa Rica, l'Équateur, Maurice et le Pérou.

#### Système de comptabilité économique et environnementale pour l'énergie

- 43. La Division de statistique a poursuivi son étroite collaboration avec le groupe d'experts sur les comptes énergétiques, le Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale, le Groupe d'Oslo sur les statistiques de l'énergie et le groupe de réflexion d'EUROSTAT sur les comptes énergétiques afin d'achever la mise au point du SCEE pour l'énergie.
- 44. La consultation mondiale au sujet de l'ensemble du SCEE pour l'énergie, encore à l'état de projet et qui compte sept chapitres et plusieurs annexes, s'est déroulée du 15 janvier au 19 février 2013. Quarante-quatre pays et quatre organismes internationaux ont fait des observations, publiées sur le site Web du projet, qu'il s'agisse de suggestions éditoriales ou de conseils techniques. Ils estimaient, pour l'essentiel, que le projet était équilibré et bien structuré, et qu'il s'appuyait des principes, concepts et définitions clairs et concis. Des questions de fond ont été abordées pendant la consultation mondiale, notamment la simplification des tableaux, les écarts statistiques, les reliquats et pertes d'énergie et les limites des comptes d'actifs. La Division de statistique a rédigé un résumé des observations, qu'elle a transmis au groupe d'experts pour la comptabilité de l'énergie. Ce dernier a organisé de nombreuses consultations par téléconférence et messagerie

<sup>14</sup> Afrique du Sud, Botswana, Maurice, Namibie, Seychelles et Zimbabwe.

électronique afin d'examiner les questions de fond abordées lors de la consultation mondiale, et des ententes ont été trouvées sur toutes les questions de fond à régler. La Division de statistique a procédé à une mise à jour du projet pour tenir compte des observations faites pendant la consultation mondiale et des contributions du groupe d'experts.

45. À sa quarante-quatrième session, la Commission de statistique a validé le plan d'élaboration finale du SCEE pour l'énergie. Sur recommandation du Comité d'experts, le bureau du Comité soumettra la version définitive au bureau de la Commission de statistique pour adoption.

## Système de comptabilité économique et environnementale pour l'agriculture

46. La Division de statistique de la FAO a lancé l'élaboration d'une extension du Schéma directeur du SCEE qui porte principalement sur l'intégration des informations relatives à l'agriculture, à la sylviculture et à la pêche. L'objectif du SCEE pour l'agriculture est d'encadrer l'organisation de l'information portant sur un ensemble de sujets liés à l'agriculture, à la sylviculture et à la pêche, afin d'analyser plus facilement la relation entre ces activités et l'environnement. Il se concentre davantage sur un groupe d'activités que sur une ressource spécifique comme l'eau ou l'énergie, et étudie la relation entre lesdites activités et le patrimoine naturel qui s'y rapporte, en particulier la terre, le sol, le bois et les ressources halieutiques. Le SCEE pour l'agriculture va au-delà du système de comptabilité économique pour l'agriculture publié par la FAO en 1996<sup>15</sup>, car il concerne non seulement les données économiques sur la production, les revenus, les coûts de production et les éléments du capital produit, mais également des données sur les mesures physiques de l'utilisation des sols, de la consommation d'eau et d'énergie, des émissions, du recours aux engrais, etc. L'objectif consistant à mettre au point des indicateurs multidisciplinaires et à élaborer une solide base de données en vue d'une analyse intégrée constitue l'un des principaux moteurs du SCEE pour l'agriculture.

47. Les travaux techniques relatifs au SCEE pour l'agriculture ont débuté mi-2013, avec la conception d'une structure comptable adaptée ainsi qu'une étude des besoins en analyses et en indicateurs qui pourraient bénéficier de l'organisation de l'information au moyen du cadre du SCEE pour l'agriculture. La structure comptable a été testée en utilisant des données provenant de la FAO, des tableaux et comptes d'actifs relatifs aux flux physiques (quantité disponible et utilisation) ont été élaborés et des travaux ont débuté en vue de créer une base de données dynamique rassemblant des informations pertinentes provenant de différentes sources au sein de la FAO. La base de données doit être complétée par une interface utilisateur permettant d'établir des indicateurs et d'effectuer une analyse détaillée. Des discussions ont été menées avec les services de la FAO disposant de jeux de données, notamment avec les départements s'occupant des forêts, de la pêche, de l'eau, de l'énergie et des émissions, de la couverture et de l'utilisation des sols, des engrais et pesticides et de la comptabilité économique. Des documents traitant du SCEE pour l'agriculture ont été présentés lors de réunions du Comité d'experts, du Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale et des commissions régionales de statistiques agricoles, ainsi que des conférences sur ce type de

13-63152 **15/17** 

<sup>15</sup> Voir www.fao.org/docrep/W0010E/W0010E00.htm.

statistiques. De nombreux pays ont fait part de leur intérêt pour ce projet et de leur volonté de l'appuyer.

48. Sur la base des conclusions du projet et des observations dont il a fait l'objet, les tâches suivantes sont proposées pour 2014 : achever la conception de la structure comptable et revoir la couverture des données et les écarts; alimenter la base de données pour l'ensemble des thèmes du SCEE pour l'agriculture dans tous les pays à partir de 2002, et créer une interface utilisateur adaptée; affiner les liens avec les questions de politique générale, les utilisations analytiques et les indicateurs agroenvironnementaux; choisir plusieurs pays « pilotes » acceptant la structure de comptabilité proposée et les aider à la mettre en œuvre à l'échelon national; organiser une réunion de spécialistes de la collecte et de l'utilisation de données en vue d'examiner le premier jeu de données du SCEE pour l'agriculture et les résultats des essais conduits dans les pays pilotes; mettre au point le SCEE pour l'agriculture en collaboration avec le Comité d'experts; et mettre en route les consultations nécessaires. Ces activités devraient déboucher sur l'élaboration d'outils et de documents pratiques expliquant la manière dont le cadre du SCEE pour l'agriculture peut être développé et utilisé au niveau des pays.

# VIII. Questions de gouvernance au sein du Comité d'experts sur la comptabilité économique environnementale

49. À sa huitième réunion, le Comité d'experts a noté que depuis sa création trois ans plus tôt, il s'était essentiellement consacré à l'élaboration du Schéma directeur du SCEE et à sa promotion en tant que référence statistique internationale, à l'élaboration de la comptabilité expérimentale du SCEE et aux applications et extensions de ce dernier. Comme le prévoit son mandat, le Comité a demandé au bureau de se pencher sur la composition du Comité, en tenant compte du fait que les priorités avaient changé, passant de l'élaboration des manuels relatifs au SCEE à la mise en œuvre du Schéma directeur du SCEE et aux essais de la comptabilité expérimentale du SCEE, tâche à laquelle le bureau est en train de s'atteler. À la même réunion, le Comité a élu Ian Ewing, statisticien adjoint australien, comme président temporaire jusqu'à la clôture de la neuvième réunion en 2014, remplaçant ainsi Peter Harper, statisticien adjoint australien, qui a démissionné de ses fonctions de président du Comité.

## IX. Questions soumises à la Commission pour examen

#### 50. La Commission est invitée :

- a) À donner son avis sur l'intensification des échanges avec les décideurs et, plus généralement, avec les utilisateurs aux niveaux mondial, régional et national afin de faire avancer la mise en œuvre du Schéma directeur du SCEE;
- b) À donner son avis sur les progrès réalisés dans les travaux et programmes visant à faire avancer la mise en œuvre du Schéma directeur du SCEE, et notamment sur la rationalisation de son application dans les programmes nationaux de statistique et sur la mise au point de directives et d'outils techniques à cette fin;

- c) À donner son avis sur la répartition aux niveaux national, régional et international des ressources destinées à la mise en œuvre du Schéma directeur du SCEE;
- d) À donner son avis sur la méthodologie employée pour développer le programme de recherche du Schéma directeur du SCEE;
- e) À donner son avis sur le programme de travail et sur les méthodes envisagées pour développer le programme de recherche et pour tester la comptabilité expérimentale des écosystèmes du SCEE;
- f) À demander que la comptabilité expérimentale du SCEE et ses applications et extensions soient traduites dans les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

13-63152 **17/17**